

LES AGENTS EXTINCTEURS

L'eau pulvérisée avec ou sans additif

Les extincteurs à eau pulvérisée optimisent leur pouvoir d'extinction des feux de classe A grâce à une vaporisation plus intense. Pour accroître encore ses qualités, on ajoute un additif qui est en fait un produit tensio-actif ou mouillant. Ces extincteurs avec additif permettent d'éteindre aussi des feux de la classe B.



⚠ La déshydratation est à éviter sur les installations électriques (précautions particulières d'égouts) et interdite sur les feux de la classe D.

La poudre polyvalente

Les extincteurs à poudre polyvalente ABC peuvent agir sur les trois classes de feux, ils agissent principalement par étouffement et/ou par inhibition. Ces appareils prédominent surtout pour l'extinction des feux de classe B.

⚠ La majorité des poudres de ce type présente un faible risque toxicologique pour l'homme, mais elle peuvent être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses. La projection de la poudre dans un visage diminue fortement la visibilité. À éviter sur les installations électriques (dégâts).

Le dioxyde de carbone

Les extincteurs CO₂ sont utilisés sur les feux de classe B et F et prédominent surtout pour l'extinction des feux d'origine électrique. Ils agissent par étouffement (obtenu par la diminution de la teneur en oxygène dans l'atmosphère) et par refroidissement en générant de la neige carbonique (-78°C).

⚠ Les distances d'attaques sont réduites. Possibilité de brûlures par froid.

CARACTÉRISTIQUES DES EXTINCTEURS

Eau pulvérisée avec additif

Contenance de l'extincteur	Poids de l'appareil	Distance d'attaque	Durée minimale de fonctionnement
6 litres	11 kg	2 mètres	12 secondes
9 litres	16 kg	3 mètres	15 secondes

Poudre polyvalente

Contenance de l'extincteur	Poids de l'appareil	Distance d'attaque	Durée minimale de fonctionnement
3 kg	11 kg	3 mètres	12 secondes
9 kg	17 kg	4 mètres	15 secondes

Dioxyde de carbone

Contenance de l'extincteur	Poids de l'appareil	Distance d'attaque	Durée minimale de fonctionnement
2 kg	6 kg	1 mètre	6 secondes
5 kg	15 kg	2 mètres	9 secondes



Article R.4227-28

L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs.

Article R.4227-39

La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et des visites périodiques du matériel ainsi que des exercices au cours desquels le personnel apprend à :

- reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale,
- se servir des moyens de premier secours,
- exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois et doivent être consignés sur un registre.



■ GÉNÉRALITÉS

Quand un feu se développe sans contrôle dans l'espace et le temps, on parle d'incendie. Dramatiques sur le plan humain, ces sinistres le sont aussi sur le plan économique. Toutes les entreprises industrielles et commerciales comportent des risques d'incendie générés notamment par : les bâtiments, les matières utilisées et produites, les marchandises stockées...



L'organisation de la sécurité incendie dans l'entreprise permet de maîtriser ce risque. Cela implique que le personnel soit formé et entraîné régulièrement à l'utilisation des moyens de premiers secours, qu'il participe aux exercices d'évacuation et qu'il respecte les consignes de sécurité.

■ LES CAUSES DES INCENDIES

Les causes des incendies sont multiples, mais on peut les classer en trois catégories : énergétiques, humaines ou naturelles.



Les causes énergétiques

- l'électricité (surcharge, court-circuit...),
- les produits inflammables (fuites, réaction...),
- les appareils de chauffage (appoint, collectif...),
- les étincelles (travaux par point chaud...),
- les échauffements mécaniques....

Les causes humaines

- l'imprudence des fumeurs,
- le non-respect des consignes,
- la malveillance,
- l'ignorance, l'imprudence...



Les causes naturelles

- la foudre,
- le soleil,
- les phénomènes de fermentation...



■ LE RÔLE DU PERSONNEL DÉSIGNÉ

Après avoir fait une analyse de la situation, les personnes désignées assureront les actions suivantes :

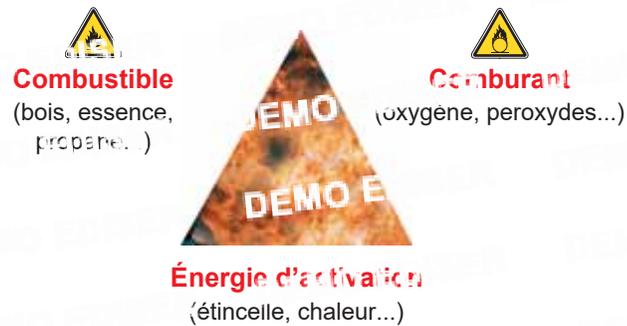
- donner l'alarme pour prévenir les secours intérieurs,
- intervenir immédiatement dans la zone de travail avec les moyens disponibles sur place,
- faire alerter les secours extérieurs,
- préparer l'accès des secours extérieurs,
- rendre compte de la situation.



■ LE TRIANGLE DU FEU

Le processus de combustion est une réaction chimique d'oxydation d'un combustible par un comburant. Cette réaction nécessite une source d'énergie.

La présence simultanée de ces trois éléments forme ce que l'on appelle le triangle du feu. L'absence d'un des trois éléments empêche le déclenchement de la combustion.



Combustible : matière capable de se consumer.

Comburant : corps qui, en se combinant avec un autre, permet la combustion.

Énergie d'activation : énergie nécessaire au démarrage de la réaction chimique de combustion qui est apportée par une source de chaleur.

■ CORRESPONDANCE ENTRE LES CLASSES DE FEUX, LES COMBUSTIBLES ET LES AGENTS EXTINCTEURS PRÉCONISÉS

Classe de feux	Critères de classification	Combustibles (types)	Agents extincteurs préconisés
A	Feux de matières solides	Bois, papier, carton, végétaux, textiles naturels	Eau pulvérisée avec additif
B	Feux de matières liquides	Hydrocarbures, alcools, solvants, paraffine, polystyrène...	Poudre polyvalente CO ₂
C	Feux de matières gazeuses	Gaz naturel, propane, butane, GPL, acétylène...	Poudre polyvalente (si coupure possible)
D	Feux de métaux	Limaille de fer, poudre d'aluminium, uranium, sodium, titane...	Poudre spécifique Sable, ciment
Feux d'appareils ou d'installations électriques		Photocopieur, ordinateur, câble, armoire, coffret, moteur et fils électriques	CO ₂
F	Feux d'auxiliaires de cuisson	Huiles et graisses d'origine animale ou végétale associées à l'appareil de cuisson	Extincteur non toxique classe F